



Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2017
Délibération n° 2017/01/020

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint Dizier Leyrenne, sur la convocation en date du 16 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – NOUAILLE – PATAUD – LAPORTE.

Les suppléants : MM. PENICAUD – LEGRAND – LUMY – TEILLARD – PICOURET – DOUMY et Mmes HAUSSMANN – DESSEAUVÉ – DURANTON – JOUANNY – COULAUD – POITOU – PHILBET – CHENEVEZ – GRIZON – MAZEAUD – BEAUX.

Etaient excusés :

MM. SZCEPANSKI – CHOMETTE – ROYERE – COUFFY et MMES CAPS – COLON.

Mme CAPS a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à M. RIGAUD, M. PAMIES a donné procuration à Mme LAPORTE, Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. GRENOUILLET, Mme LAGRAVE a donné procuration à M. JOUHAUD, M. CONCHON a donné procuration à M. GIRON, M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à Mme SUCHAUD, Mme PIPIER a donné procuration à M. LABORDE.

Mme DESSEAUVÉ représente Mme COLON, M. LEGRAND représente M. ROYERE et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Mme Sophie BERNARD.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	65	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Objet : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA FONDATION DU PATRIMOINE

- 1 représentant est à élire.

Conformément à la décision du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

Le Conseil Communautaire élit le représentant suivant :

- Didier MARTINEZ

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name of the President.